



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° : 20181005_24

OBJET : Opération « Aménagement de la rue Jean Albany – partie basse et un tronçon de la rue Hippolyte Foucque »
Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec transfert temporaire de compétence en vue de « L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN ALBANY – PARTIE BASSE ET UN TRONÇON DE LA RUE HIPPOLYTE FOUCQUE – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

Secteur des Jacques

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élú délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilynne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents - Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilynne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

Absents

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 5 octobre 2018**DÉLIBÉRATION N° : 20181005_24**

OBJET :

Opération « Aménagement de la rue Jean Albany – partie basse et un tronçon de la rue Hippolyte Foucque »

Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec transfert temporaire de compétence en vue de « L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN ALBANY – PARTIE BASSE ET UN TRONÇON DE LA RUE HIPPOLYTE FOUCQUE _ ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES »

Secteur des Jacques

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**Le Maire expose :**

Le présent aménagement concerne les travaux de requalification des tronçons de voiries suivantes :

- partie basse de la rue Jean Albany, tronçon compris entre la rue Hippolyte Foucque (partie basse) et la rue Joseph Badéra (partie haute)
- un tronçon de la rue Hippolyte Foucque compris entre l'intersection avec la rue Jean Albany et l'intersection avec la rue des Jacques.

La rue Jean Albany, actuellement à double sens de circulation d'une largeur moyenne de 5,00 mètres est étroite et dépourvue d'aménagement. Son corps de chaussée est déformé par endroit et ne permet plus de supporter la circulation urbaine grandissante dans ce secteur. Il convient donc d'entreprendre des travaux de requalification et de modernisation de ces voiries.

Au vu de la pression démographique, l'optimisation des surfaces constructibles pour ce secteur se trouvant en aval de la contournante, il est nécessaire de réaliser un réseau d'assainissement des eaux usées au niveau de cet axe routier.

Ce réseau sera raccordé sur le réseau d'assainissement des eaux usées de la rue des Jacques. Au delà des travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux usées, les autres réseaux existants seront modernisés et de nouveaux réseaux seront créés afin de répondre aux nouveaux besoins en matière :

- d'alimentation électrique ;
- de télécommunication ;
- d'éclairage public ;
- d'assainissement des eaux pluviales.

Ces travaux seront essentiellement réalisés par l'entreprise municipale.

Cependant, la réalisation de certains travaux nécessitent des compétences particulières et relèvent donc de plusieurs maîtrise d'ouvrage, notamment en matière d'assainissement des eaux usées dont la compétence est portée par la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) depuis le 1^{er} janvier 2010.

La CASUD et la Commune de Saint-Joseph décident par conséquent d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération, en application de l'article 2.II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a ouvert la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage.

Montant des travaux :

Le montant estimatif des travaux d'« Aménagement de la rue Jean Albany partie basse et d'un tronçon de la rue Hippolyte Foucque » s'élève à 1 268 285,64 € HT dont 168 714, 50 € HT consacrés aux travaux d'assainissement des eaux usées.

A titre indicatif, la répartition financière des travaux est la suivante :

Maîtrise d'ouvrage	Intitulé des travaux	Montant des travaux en € HT	Répartition financière		
			Commune de Saint-Joseph	CASUD	SIDELEC
Commune de Saint-Joseph	Terrassement généraux et aménagement de voirie	761 623,65 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux pluviales	41 505,62 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'éclairage public	27 676,00 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de télécommunication	39 546,17 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de réalisation de clôtures	62 219,70 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux usées	168 714,50 €	0 %	100 %	Non compétent
SIDELEC	Travaux d'enfouissement du réseau basse tension	167 000,00 €	100 % * Prog. Elc. Communal	Non compétent	0 %
Montant total des travaux		1 268 285,64 €	1 099 571,14 €	168 714,50 €	0,00 €

Ces montants sont des montants prévisionnels établis au stade de la phase projet des études de maîtrise d'œuvre, les montants définitifs devant être arrêtés en fonction des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

La somme réellement mandatée fera l'objet d'un remboursement de la Communauté d'Agglomération du Sud à la Commune de Saint-Joseph.

A titre indicatif, et sauf imprévu, les travaux d'aménagement de la rue Jean Albany -partie basse et d'un tronçon de la rue Hippolyte Foucque démarreront dans le second semestre 2018 pour une durée prévisionnelle de 8,5 mois.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération et le projet de convention y afférent à intervenir entre la Commune et la CASUD ;
- d'approuver le bilan financier prévisionnel tel que présenté ;
- d'approuver la participation prévisionnelle de la CASUD à hauteur de 168 714, 50 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention à intervenir entre la Commune et la CASUD ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire,

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°24,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 24

Représentés : 9

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** l'institution d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération «AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN ALBANY – PARTIE BASSE ET UN TRONÇON DE LA RUE HIPPOLYTE FOUQUE _ ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » et le projet de convention y afférent à intervenir entre la Commune et la CASUD.

Article 2.- **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel tel que présenté ci-après.

Maîtrise d'ouvrage	Intitulé des travaux	Montant des travaux en € HT	Répartition financière		
			Commune de Saint-Joseph	CASUD	SIDELEC
Commune de Saint-Joseph	Terrassement généraux et aménagement de voirie	761 623,65 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux pluviales	41 505,62 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'éclairage public	27 676,00 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de télécommunication	39 546,17 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux de réalisation de clôtures	62 219,70 €	100 %	Non compétent	Non compétent
Commune de Saint-Joseph	Travaux d'assainissement des eaux usées	168 714,50 €	0 %	100 %	Non compétent
SIDELEC	Travaux d'enfouissement du réseau basse tension	167 000,00 €	100 % * Prog. Elc. Communal	Non compétent	0 %
Montant total des travaux		1 268 285,64 €	1 099 571,14 €	168 714,50 €	0,00 €

Article 3.- **APPROUVE** la participation prévisionnelle de la CASUD à hauteur de 168 714, 50 € HT.

Article 4.- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la Commune et la CASUD ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 5.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
 Et publication ou notification
 Du :

Pour extrait certifié conforme
 L'élu délégué
 Christian LANDRY

